

Du registre aux délibérations du *Conseil Communal*, il a été extrait ce qui suit:

Séance du 16 octobre 2025

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente
M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins,
M. NIEZEN, M. REDOTTE, M. THYS, M. TODARO, M. DUPRIEZ,
Mmes KESSELS et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme DESCLIN, Conseil-
lers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusé :

OBJET: Souscription au capital F de l'intercommuanle IPALLE SC

LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Conseil communal,

Vu la réalisation par la SPGE des travaux de pose du réseau d'égouttage situé Rue du Petit Marais (dossier n° 51012/01/G008 au plan triennal) ;

Vu le contrat d'égouttage approuvé par le Conseil communal et plus particulièrement la décision de souscrire au capital de l'organisme d'épuration agréé IPALLE à concurrence du montant de la quote-part financière de la commune ;

Vu la délégation de maîtrise d'ouvrage accordée par la SPGE à l'intercommunale IPALLE ;

Vu le décompte final présenté par l'intercommunale IPALLE au montant de 42.905,20 € hors T.V.A. ;

Vu que le montant de la part communale représente 42 % de ce montant, soit 18.020,18 € à souscrire au capital d' IPALLE. ;

Vu le montant à libérer annuellement (minimum 5% des 42 %) tel que repris dans le tableau ci-dessous ;

Attendu que les éléments fournis par l'intercommunale permettent de justifier la différence entre le montant du devis estimatif et le montant du décompte final ;

Considérant l'approbation par votre Conseil Communal du décompte final du dossier référencé ci-avant ;

DECIDE par X voix pour et X abstentions :

Article 1^{er} : De souscrire au capital F de l'intercommunale Ipalle à concurrence de 18.020,18 € correspondant à sa quote-part financière dans les travaux susvisés ;

Article 2. De charger le Collège de la Bourgmestre et Échevins de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 1/20^e de cette souscription jusqu'à la libération totale des fonds tel que repris dans le tableau ci-dessous et ce au plus tard, pour le 30 juin de chaque année.

2024 - Commune de BRUGELETTE

Montant DF	% fin. Communal	Part communale	Libellé projet
42.905,20 €	42 %	18.020,18 €	Travaux d'égouttage - Rue du Petit Marais

Fait à Brugelette, date que dessus.